8 Fev 1859

Circulaire au Clergé du Diocese de Montréal.

MONTRÉAL, 5 *Février* 1859.

MONSIEUR,

L'apparition de M. Chiniquy a déjà causé de l'excitation dans notre ville ; et il est à craindre que le mal ne se répande dans les campagnes, qu'il fait mine de vouloir parcourir, sur diverses invitations qui, à ce que l'on dit, lui auraient été faites. D'ailleurs, il est certain que quelques personnes de diverses localités lui ont fait visite, et il est à craindre que d'autres ne commettent la même imprudence. J'ai donc cru nécessaire de donner, par la Lettre Pastorale ci-jointe, un avis public, pour que chacun sût ce qu'il a à faire dans une pareille circonstance.

Comme vous le verrez, je me suis borné à dénoncer cet infortuné Prêtre comme un *Apostat* et un excommunié, parce que toute notre affaire est d'empêcher que notre bon peuple n'ait avec lui aucune espèce de rapports, si ce n'est qu'ils fussent nécessaires ou utiles.

Autant que possible n'entrez en discussion sur cette malheureuse affaire que dans les réunions particulières avec vos Paroissiens les plus intelligents et les plus capables de faire entendre raison aux autres, sans qu'il soit nécessaire de faire autre chose au prône que de bien faire comprendre la Lettre Pastorale, pour inviter les fidèles à éviter scrupuleusement M. Chiniquy, et à beaucoup prier pour sa conversion.

Ainsi, en lisant et commentant la présente Lettre Pastorale, insistez sur l'obligation, pour tous les fidèles, d'éviter d'avoir avec M. Chiniquy toute espèce de rapports, et sur la charité qui les doit porter à prier avec ferveur pour que Dieu le fasse rentrer dans le devoir imposé à tout Prêtre comme à tout Laïque, celui d'obéir à l'Eglise.

Insistez aussi beaucoup, mais avec prudence, sur le plus grand des malheurs qui puisse arriver à un peuple, celui d'être abandonné à l'esprit de vertige, qui est l'oubli de tous les bons principes et l'égarement de la raison. Car il est visible qu'avec cet esprit de vertige, un peuple n'écoute plus ceux qui le conduiraient dans les bonnes voies, et qu'il donne sa confiance à des hommes qui le trompent et le jettent dans l'abîme, pour s'élever à ses dépens. C'est ce que nous prédit l'Apôtre par ces paroles plus dignes que jamais de notre attention : *Spiritus autem manifeste dicit, quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiritibus erroris, et doctrinis dæmoniorum* (I. Tim., 4, 1).

Mais c'est surtout à nous à prier pour ce pauvre frère qui, après être sorti du sein de l'Unité Catholique, vient de faire un si triste naufrage dans la foi, et pour tous ceux qu'il a séduits et égarés. Car, hélas! c'est notre esprit de famille qui s'affaiblit d'une manière allarmante; et qu'allons-nous devenir s'il se perd tout-à-fait? Ne cessons donc pas de répéter avec notre bonne Mère, la Ste Eglise: *Familiam tuam, quæsumus, Domine, continua pi. tate custodi; ut quæ in sola spe gratiæ cœlestis innititur, tua semper protectione muniatur.*

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et affectionné serviteur,

✠ IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

P. S.—Je profite de l'occasion pour vous faire remarquer qu'il faut faire une grande attention en achetant le vin de messe, parce que l'on court risque d'être trompé, même par les marchands les plus honnêtes, parce qu'ils sont eux-mêmes trompés par des fabricants malhonnêtes.

Pour éviter ce malheur, je vous recommande de faire venir votre provision, chaque année, directement de quelque province de France, en vous adressant à quelqu'un de confiance. C'est ce que nous fesons ici, et c'est ce que vous pourriez faire avec nous. Celui qui nous fournit notre vin de messe fait son envoi vers le mois de Février ou de Mars, par les vaisseaux qui viennent directement de Bordeaux à Québec; et il exige que le paiement lui soit fait aussitôt que son vin est arrivé dans le pays. Ce sera le 21 de ce mois que l'on fera notre commande. Maintenant, veuillez bien dire avant cette époque (21 courant), combien vous dépensez de vin pour la messe, afin que l'on puisse faire application pour vous comme pour nous, si vous le désirez. Mais vous n'oublierez pas qu'à la réception de ce vin, il faudra que le marchand, qui se chargera de le faire venir, soit payé en entier et tout de suite.

✠ I. EV. DE M.